



AVIS N°2026-10 DU 28 OCTOBRE 2026 SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027

La Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) a pris connaissance des crédits inscrits par le Gouvernement dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, déposé à l'Assemblée nationale, au titre des missions de service public confiées au groupe La Poste, du Plan France Très haut débit (PFTHD) et des politiques publiques d'inclusion numérique.

Les membres de la CSNP n'ignorent pas les contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Ils rappellent néanmoins que les politiques publiques postales et numériques, notamment celle de l'inclusion numérique, contribuent directement à la cohésion sociale et territoriale, à l'égalité d'accès aux services publics et à l'exercice des droits de nos concitoyens.

Alors que débute l'examen du PLF 2027 à l'Assemblée nationale, le présent avis vise à éclairer les travaux en cours et à alerter le Gouvernement, ainsi que les parlementaires sur les conséquences des diminutions des crédits envisagées dans les domaines précités.

I. Un projet de loi de finances insuffisamment transparent sur le financement des programmes numériques et postaux

La CSNP relève que les documents budgétaires annexés au PLF 2027 ne permettent pas d'identifier précisément la répartition des crédits entre les différents dispositifs financés, notamment au sein du programme 343 « Plan France Très haut débit ».

Si les montants alloués aux différentes actions sont présentés, leur ventilation par dispositif demeure imprécise pour ne pas dire lacunaire et rend difficile l'appréciation de la portée réelle des évolutions budgétaires proposées notamment après des gels et des surgels de crédits en 2026 et au cours des années précédentes.

La CSNP appelle ainsi le Gouvernement à préciser davantage l'affectation des crédits, afin de permettre une meilleure appréciation des choix budgétaires et de leurs conséquences, en particulier pour les programmes entrant dans leur phase finale de déploiement.

II. Sur les financements dédiés à l'inclusion numérique

La CSNP exprime sa plus vive préoccupation concernant les crédits de l'action 03 « Inclusion numérique » du programme 343, ramenés de 14 M€ en 2026 à seulement 3 M€ en autorisations d'engagements (AE) comme en crédits de paiement (CP) en 2027 :

Action (crédits en millions d'euros) Programme 343	PLF 2026		LFI 2026		PLF 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
(03) Inclusion numérique	14	14	14	14	3	3

La baisse de ces crédits traduit l’extinction, en 2027, du dispositif national d’inclusion numérique, notamment consacré aux conseillers numériques France Services.

Les parlementaires ne disposent pas d’une information suffisamment précise pour vérifier si l’enveloppe annoncée de 3 M€ permettra de financer le salaire des derniers conseillers numériques ou si cette enveloppe va être absorbée par des « dépenses d’ingénierie et de clôture ».

Les membres de la CSNP relèvent parallèlement que les crédits prévus pour le réseau France services au sein du programme 112, de l’ordre de 84 M€, ne constituent pas un financement spécifiquement fléché vers l’inclusion numérique. Si ce réseau joue un rôle essentiel dans l’accès aux démarches administratives, ses missions ne sauraient se substituer à celles des conseillers numériques, notamment en matière d’acquisition des compétences, d’autonomie numérique et de prévention des risques liés aux usages.

Cette orientation intervient alors que la CSNP avait déjà alerté, dans son avis du 28 novembre 2024, sur les conséquences de la réduction des financements consacrés à l’inclusion numérique.

La CSNP avait notamment appelé à pérenniser les dispositifs de médiation numérique, à établir une trajectoire pluriannuelle de financement et à créer un fonds national d’inclusion numérique associant financements publics, privés et européens.

L’extinction du financement national des conseillers numériques fera peser une charge supplémentaire sur les collectivités territoriales et les associations, au risque d’accentuer les inégalités entre les territoires et de fragiliser les publics les plus éloignés du numérique. En effet, il ne s’agit pas simplement de ponctuellement allouer un montant à des conseillers, mais de pérenniser ce dispositif en accompagnant les pratiques et les usages liés au numérique.

III. Sur les financements dédiés au Plan France Très haut débit

Les 2 premières actions programme 343 « Plan France Très haut débit » connaissent également une diminution importante. Les CP passent de 268,3 M€ en LFI 2026 à 189,1 M€ dans le PLF 2027. Les AE passent quant à elles de 1,91 à 0,14 M€ :

Action (crédits en millions d’euros) Programme 343	PLF 2026		LFI 2026		PLF 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
(01) Réseaux d’initiative publique	0	258,4	0	254,2	0	185,2
(02) Autres projets	2,13	14,1	1,91	14,1	0,14	3,8
Total	2,13	272,5	1,91	268,3	0,14	189,1

La CSNP prend acte de l’entrée du PFTHD dans sa phase finale de déploiement depuis 2025, qui explique la diminution progressive des CP. Elle souligne néanmoins que la généralisation de la fibre ne signifie pas l’achèvement de tous les raccordements et que des difficultés importantes subsistent, notamment dans les territoires les moins denses.

A. Une diminution des crédits consacrés aux RIP alors que les prévisions des décaissements à venir ne sont pas clairement établies

La CSNP relève que les CP consacrés aux réseaux d'initiative publique (RIP) passent de 254,2 M€ en LFI 2026 à 185,2 M€ dans le PLF 2027. Si cette diminution s'inscrit dans la phase finale de déploiement de la fibre optique, elle intervient dans un contexte de difficultés récurrentes d'anticipation des besoins de décaissement des collectivités territoriales.

À cet égard, la Commission rappelle que la Cour des comptes¹ et les rapporteurs spéciaux du Sénat² ont déjà souligné le manque de visibilité sur le calendrier des versements effectués au titre du PFTHD.

Celui-ci dépend notamment du rythme des appels de fonds des collectivités, de l'avancement effectif des travaux, mais également du temps nécessaire à l'instruction et au contrôle des demandes de paiement par l'ANCT. Ces décalages, qui peuvent atteindre trois ans, conduisent les collectivités à adapter leurs prévisions financières au calendrier des versements de l'État.

La CSNP souligne ainsi que la diminution des CP ne saurait être appréciée au seul regard de l'achèvement progressif des déploiements. Elle appelle l'État à tenir compte de ces décalages dans l'évaluation des besoins budgétaires et à garantir le versement des subventions dues aux collectivités territoriales dans des délais compatibles avec leurs contraintes financières.

Au-delà de l'achèvement des déploiements, la CSNP souligne que la pérennité économique des RIP constitue un enjeu majeur. A ce titre, la CSNP salue la publication par l'Arcep, le 15 octobre 2026, d'un modèle de coûts et d'un projet de lignes directrices tarifaires, actuellement soumis à consultation publique, afin d'objectiver les coûts d'exploitation et de maintenance de ces réseaux.

Dans son avis du 9 octobre 2025, la CSNP avait rappelé la nécessité de mettre en place un mécanisme national de péréquation s'appuyant sur le résultat de ces travaux. La CSNP réitère cette demande et appelle l'État à apporter une réponse pérenne aux besoins de financement de ces réseaux, au-delà des CP pour 2027.

Les membres de la CSNP alertent également sur la nécessité d'allouer des fonds à la résilience des infrastructures numériques.

B. A Mayotte, des engagements financiers de l'État qui restent à concrétiser

La CSNP appelle également l'attention du Gouvernement sur la situation particulière de Mayotte, où le déploiement de la fibre optique demeure largement inachevé. Si la loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte prévoit 50 M€ d'AE pour le déploiement de la fibre sur la période 2025-2029, le Gouvernement s'était par ailleurs engagé, selon les travaux du Sénat, à porter à 55 M€ le financement du réseau d'initiative publique mahorais.

Or, les 22,7 M€ supplémentaires adoptés par le Sénat lors de l'examen du PLF 2026 n'ont pas été retenus dans la loi de finances définitivement adoptée, tandis que le PLF 2027 ne prévoit aucune nouvelle AE pour les RIP.

¹ [Les soutiens publics en faveur du déploiement de la fibre optique, communication à la commission des finances du Sénat](#) – Cour des Comptes

² [Projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 : Économie - Sénat](#)

La Commission s'interroge dès lors sur la traduction budgétaire des engagements pris par l'État et appelle le Gouvernement à préciser les financements restant à mobiliser ainsi que le calendrier prévu pour permettre l'achèvement du déploiement de la fibre optique à Mayotte.

C. L'extinction du dispositif de soutien aux raccordements les plus complexes

Enfin, le PLF 2027 signe l'extinction du dispositif de soutien aux raccordements les plus complexes en domaine privé, débuté en 2025.

La CSNP souligne l'utilité de ce dispositif, destiné à lever les obstacles techniques et financiers rencontrés par certains particuliers et professionnels pour leur raccordement, notamment en vue de l'extinction du réseau cuivre et la finalisation de la couverture à 100% du territoire en fibre optique.

Si les crédits initialement prévus pour ce dispositif de soutien n'ont pas été intégralement mobilisés, cette sous-consommation s'explique en réalité par la complexité des procédures et des conditions d'accès à cette aide. Cette sous-consommation ne saurait justifier son extinction, la CSNP appelle ainsi à envisager sa pérennisation, en simplifiant ses modalités de mise en œuvre.

IV. Sur les financements dédiés aux missions de service public confiées au groupe La Poste

Les compensations budgétaires consacrées aux quatre missions de service public confiées au groupe La Poste s'établissent (en AE comme en CP) à 747,2 M€ dans le PLF 2027, contre 802,2 M€ en LFI 2026, soit une diminution de 55 M€, alors même les missions de service public étaient déjà largement sous-compensées. En comparaison au PLF 2026 et à la loi de finances initiale (LFI) adoptée pour 2026, dans le détail :

Mission (crédits en millions d'euros) Programmes 134 et 305	PLF 2026		LFI 2026		PLF 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
(P134) Service universel postal	450	450	450	450	420	420
(P134) Aménagement du territoire	76	76	76	76	76	76
(P134) Transport et distribution de la presse	24,2	24,2	24,2	24,2	25,2	25,2
(P305) Accessibilité bancaire	252	252	252	252	226	226
Total	802,2	802,2	802,2	802,2	747,2	747,2

Concernant la seule mission de service universel postal, la CSNP rappelle que, aux termes d'un engagement pris en juillet 2021 par le Premier ministre, l'Etat s'engage à verser chaque année à La Poste une contribution financière en compensation des coûts de la mission de service universel postal entre 500 et 520 M€ selon la qualité de service.

L'Etat ne remplit plus ses obligations depuis 2023. Il a compensé la Poste à hauteur de 520 M€ en 2021 et 2022, de 500 M€ en 2023 et 2024, et de 450 M€ en 2025 et 2026. Cette année encore, le PLF 2027 prévoit une nouvelle diminution des moyens, malgré les engagements de l'Etat, avec une compensation ramenée à 420M€, alors même que La Poste reste tenue d'assurer cette mission sur l'ensemble du territoire national.

Après plusieurs demandes répétées du Président de la CSNP, le Comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise entre l'État et La Poste qui doit se réunir tous les ans, s'est enfin tenu le 23 juillet 2026, pour la première fois depuis juillet 2021. À cette occasion, le Président de la CSNP a réaffirmé la

nécessité pour l'État de respecter ses engagements financiers et de garantir une juste compensation des quatre missions de service public confiées à La Poste.

La CSNP déplore que la réunion de cette instance n'ait pas été suivie d'une trajectoire budgétaire à la hauteur des obligations confiées à La Poste et appelle l'État à prendre pleinement ses responsabilités.

V. Position de principe de la CSNP

La CSNP constate que le PLF 2027 poursuit une trajectoire préoccupante de diminution des financements publics consacrés aux politiques publiques postales et numérique, alors même que des besoins importants demeurent.

Au regard de ces éléments, les membres de la CSNP :

- Alertent solennellement le Gouvernement et le Parlement sur les conséquences de l'extinction programmée du cofinancement des conseillers numériques et demandent le maintien d'une politique nationale d'inclusion numérique dotée de financements pérennes et pluriannuels à la hauteur des besoins de nos concitoyens.
- Demandent que la réduction des crédits du Plan France Très haut débit ne compromette pas l'achèvement des déploiements et des raccordements, notamment dans les territoires les moins denses. À ce titre, ils appellent l'État à :
 - Garantir le versement des subventions dues aux collectivités territoriales dans des délais compatibles avec leurs contraintes financières, en tenant compte des difficultés de prévision des décaissements ;
 - Clarifier les financements effectivement mobilisés pour le déploiement de la fibre à Mayotte, ainsi que les moyens nécessaires au respect des engagements de l'État ;
 - Pérenniser et simplifier le dispositif de soutien aux raccordements complexes en domaine privé, afin de faciliter son accès aux bénéficiaires concernés ;
- Déplorent la diminution continue des compensations financières des missions de service public confiées à La Poste et réaffirment la nécessité d'une juste et pérenne compensation, conformément aux engagements du contrat d'entreprise et de son avenant ;